

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1957 B 00364

Numéro SIREN : 957 503 642

Nom ou dénomination : GROUPE LEPINE

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2022 sous le numéro de dépôt A2022/017277

220P1692

REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION
D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS ET A LA SCISSION

A Monsieur le Président du Tribunal de
Commerce de LYON

Les soussignées :

- La société par actions simplifiée **GROUPE LEPINE**, au capital de 3 028 950 €, dont le siège social est à GENAY (Rhône) 175, rue Jacquard, immatriculée sous le numéro 957 503 642 RCS LYON, représentée par son Directeur général, **Monsieur Valentin PFAIFER**,

Société apporteuse,

Et :

- La société par actions simplifiée **LEPINE**, au capital de 10.000 €, dont le siège social est à GENAY (Rhône) 270, rue Jacquard, immatriculée sous le numéro 887 535 334 RCS LYON, représentée par sa présidente, la société par actions simplifiée **GROUPE LEPINE**, au capital de 3 028 950 €, dont le siège social est à GENAY (Rhône) 175, rue Jacquard, immatriculée sous le numéro 957 503 642 RCS LYON, représentée par son Directeur général, **Monsieur Rodolphe PFAIFER**,

Société bénéficiaire de l'apport,

Ayant la société d'avocats **QUINCY REQUIN ET ASSOCIES**, inscrite au Barreau de LYON, représentée par **Maître Vincent QUINCY**, avocat, domiciliée à SAINT DIDIER AU MONT D'OR (Rhône) Parc d'Affaire de Crécy, 17, avenue Charles de Gaulle, pour avocat constitué et y élisant domicile (**toque 969**),

Ont l'honneur de vous exposer que :

La société GROUPE LEPINE, ci-dessus désignée, étudie avec la société LEPINE, un projet d'apport à cette dernière par la première de l'intégralité de ses actifs et des passifs attachés à sa branche d'activité de commercialisation d'implants, d'instruments et d'équipements pour la chirurgie et la médecine humaine, sise et exploitée sous le nom commercial «GROUPE LEPINE» à GENAY (Rhône) 175, rue Jacquard, pour lequel elle est immatriculée à l'INSEE sous le numéro 957 503 642 00085.

Ledit apport doit être placé sous le régime juridique des scissions, conformément aux dispositions de l'article L.236-22 du code de commerce.

L'apport de la branche d'activité par la société GROUPE LEPINE serait valorisé, aux fins de sa comptabilisation dans les comptes de la société LEPINE sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021.

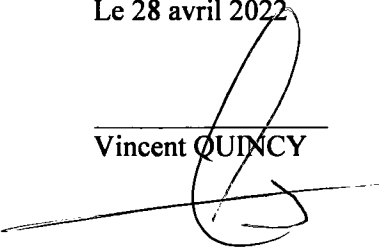
C'est pourquoi, les soussignés requièrent à ce qu'il vous plaise, Monsieur le Président, conformément aux dispositions des articles L.236-10 et L.225-147 du code de commerce, de bien vouloir désigner un commissaire unique à la scission ayant pour mission :

- de vérifier les valeurs respectives des titres des sociétés participant à l'opération et le caractère pertinent de leur évaluation ;
- d'apprécier la valeur des apports réalisés par la société GROUPE LEPINE et les avantages particuliers éventuellement transférés à la société LEPINE,
- de s'assurer du caractère équitable du rapport d'échange ;
- de vérifier que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation
- et d'en faire rapport dans les conditions prévues par l'article L.225-147 du Code de Commerce ;

Le commissaire que vous désignerez pourra obtenir tous renseignements et documents lui permettant d'accomplir sa mission en s'adressant à mon cabinet.

Fait à SAINT DIDIER AU MONT D'OR (Rhône)

Le 28 avril 2022



Vincent QUINCY

REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

ORDONNANCE

Nous, Thierry REGOND, Vice-Président du tribunal de commerce de Lyon,

Vu la requête qui précède et les moyens conjointement exposés par :

► La société GROUPE LEPINE SAS, sise 175 rue Jacquard 69730 GENAY
(RCS Lyon 957 503 642)

► La société LEPINE SAS, sise 270 rue Jacquard 69730 GENAY
(RCS Lyon 887 535 334)

Représentées par la SCP QUINCY REQUIN ET ASSOCIES, prise en la personne de Maître QUINCY
Vincent - Avocat - 17 avenue Général Charles de Gaulle 69370 SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR

Tendant à voir désigner un commissaire aux apports.

Vu les dispositions des articles L.225-147, R.210-19, R.225-7 et R.225-136 du code de commerce ;

DESIGNONS en qualité de commissaire aux apports et à la scission :

Le Cabinet ORIAL
12 quai du Commerce 69009 LYON

inscrit sur la liste prévue à l'article L. 822-1 du code de commerce,

avec mission :

- de vérifier les valeurs respectives des titres des sociétés participant à l'opération et le caractère pertinent de leur évaluation,
- d'apprécier la valeur des apports réalisés par la société GROUPE LEPINE et les avantages particuliers éventuellement transférés à la société LEPINE,
- de s'assurer du caractère équitable du rapport d'échange,
- de vérifier que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation,
- de faire un rapport dans les conditions prévues par l'article L 225-147 du Code de commerce.

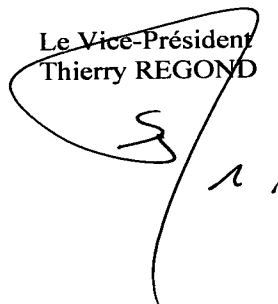
LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Lyon, le 02/05/2022

Le greffier,
Mireille BASSON



Le Vice-Président
Thierry REGOND



Frais de greffe de la présente ordonnance : 30.04 € TTC (20.12 € HT - 4.02 € TVA - 5.9 € débours)

Copie certifiée conforme
sur pages

